

SD-CV/SD/SB - 2025/559/AT
DOCUMENTS/ARRETES/PERILS/2025/592VILLEFERMETUREEGLISESTPIERRE(FISSUREVOUTE).DOC

LE MAIRE DE MONTBRISON,

- VU le code civil, notamment les articles 2384-1, 2384-3 et 2384-4
- VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.511-1 et suivants, L.521-1 et suivants, L.541-1 et suivants, et les articles R.511-1 et suivants ;
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 ;
- CONSIDERANT la constatation de la présence de fissures sur des voutes des nefs de l'église Saint-Pierre et la dangerosité pour les paroissiens et/ou visiteurs du lieu,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité de la population,

A R R E T E

ARTICLE 1 : FERMETURE PROVISOIRE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

- Le bâtiment sera fermé au public dans l'attente des travaux de consolidation des éléments présentant des risques aux personnes.

ARTICLE 2 : DUREEE DES DISPOSITIONS

- Elles seront effectives à compter du LUNDI 21 JUILLET 2025 dès fermeture des portes et seront maintenues jusqu'au LUNDI 4 AOUT 2025 à 17 heures sauf prorogation desdites dispositions.

ARTICLE 2 : SANCTIONS

Les infractions au présent arrêté municipal exposent leurs auteurs aux poursuites et peines prévues par la loi.

ARTICLE 3 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale et/ou internet (www.telerecours.fr).

ARTICLE 4 : PUBLICATION

Le présent arrêté municipal sera publié sur le site Internet de la commune à compter du

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la Lieutenante commandant la brigade de Gendarmerie de Montbrison et Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- PAROISSE Ste-Claire en Forez,
- Pôle CTM / Espace public,
- Direction des Affaires générales / recueil des actes administratifs.

Le 21 juillet 2025

Pour Monsieur le Maire et par délégation,
Serge DEMOLIERE

Directeur des services techniques

2025/559/AT
592VILLEFERMETUREEGLISESTPIERRE(FISSUREVOUTE).DOC



